

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25
DU 17 JUIN 2024**

(article L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales)

**2024-598 CONSEILS MUNICIPAUX – PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 7 MARS ET 2
AVRIL 2024 - APPROBATION**

Le Maire décide de :

APPROUVE les procès-verbaux des Conseil Municipaux du 7 mars et du 2 avril 2024.
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2024-599 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Le Conseil :

PREND ACTE des décisions prises par M. le Maire ou son Représentant et listées en
annexe.
ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

**2024-600 TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX – CONVENTION CADRE AVEC LE TE
61**

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** la convention cadre de délégation de maîtrise d'ouvrage du génie civil des
travaux d'éclairage public, de télécommunication et numériques au Territoire
d'énergie Orne ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention
ci-après annexée.
- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2024-601 TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE LA GEROUDIERE –
APPROBATION DE L'AVANT PROJET D'AMENAGEMENT – APPROBATION DE
L'AVANT PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX PRESENTE PAR LE TE61**

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** l'Avant-Projet de l'aménagement de la rue tel que décrit ci-dessus ;
- 2 - APPROUVE** l'Avant-Projet d'effacement de réseau étudié par le TE 61, ci-après annexé et
tel que décrit ci-dessus ;
- 3 - AUTORISE** le Maire à demander une étude détaillée auprès du TE61 afin de finaliser
l'estimation des effacements de réseaux.
- ADOPTÉ A L'UNANIMITE.*

2024-602 POSE DE CABLES HAUTE TENSION – PARCELLE CL 108 – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Le Conseil :

- 1 - AUTORISE** l'implantation de câbles électriques en souterrain sur la parcelle CL 108 ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitudes, ci-annexée, avec ENEDIS.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-603 NPRU–PROGRAMME DE CONSTRUCTION – SITE DE LA BISSONNIERE – APPROBATION DU PROJET ET MODE DE DEVOLUTION DES TRAVAUX – CONVENTION FONCIERE - SIGNATURE-

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** le cadre d'intervention pour la réalisation de ce programme de logements sociaux ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention formalisant le cadre d'intervention, ainsi que les annexes techniques des prestations découlant du mode opératoire décrit ci-dessus, à intervenir avec Logissia ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes qui seront dressés en l'étude du notaire de Flers Agglo ;
- 4 - INDIQUE** que les frais d'acte authentique et de bornage seront à la charge de Flers agglo.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-604 FLERS – PROJET PLANCAION – AMENAGEMENT DE CARREFOURS GIRATOIRES - CONVENTIONS FONCIERES AVEC SODIFLERS.

Le Conseil :

- 1 - DECIDE** l'acquisition amiable de l'emprise du giratoire rue Durrmeyer ci-dessus décrit dans les conditions ci-dessus décrites ;
- 2 - PRECISE** que les frais de géomètre seront à la charge de Flers Agglo et les frais d'acte seront pris en charge par la ville de Flers ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes en l'étude de Maîtres CHAIX-CHAMPETTIER, avec la participation éventuelle du notaire du vendeur ;
- 4 - APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente ;
- 5 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention foncière avec SODIFLERS et Flers Agglo annexée à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-605 RESERVES FONCIERES – COMMODAT AVEC M LEROYER FRANCIS

Le Conseil :

- 1 - DECIDE** la mise en place d'un commodat sur les parcelles ci-dessus listées dans les conditions ci-dessus décrites avec M Leroyer Francis, agriculteur, à compter du 1^{er} juillet 2024 et reconductible par tacite reconduction ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le commodat par acte sous seing privé ;
- 3 - PRECISE** que les frais d'actes seront à la charge de M Leroyer Francis.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-606 ECOLES PUBLIQUES DE 1ER DEGRÉ - ORGANISATIONS DES TEMPS SCOLAIRES (OTS)

Le Conseil :

- PROPOSE** de maintenir les Organisations des Temps Scolaires suivant les modalités déclinées ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-607 ECOLES - ACCUEILS ET ACTIVITES PERISCOLAIRES - TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2024

Le Conseil :

- VOTE** les tarifs exposés ci-dessus applicables au 1^{er} septembre 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2024-608 ECOLES – REGLEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES – MODIFICATION

Le Conseil :

- APPROUVE** le règlement des accueils périscolaires telles qu'exposées ci-dessus et figurant au règlement présenté en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-609 RESEAU DES ARTS VIVANTS ELECTRIQUES – CONVENTION DE FINANCEMENT

Le Conseil :

- 1 - ADOPTE** la convention de financement figurant en annexe à la présente délibération ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2024-610 MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE FLERS – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

- 1 - ADOPTE** la convention figurant en annexe à la présente délibération ;
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ – Madame Sophie RENAUDIN et Monsieur Jacques DUPERRON ne prennent pas part au vote.

2024-611 DEVELOPPEMENT DU SPORT – ADHESION DE LA VILLE DE FLERS A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Le Conseil :

- 1 - APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Flers à l'Association de l'ANDES,
- 2 - AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à ordonner le paiement des cotisations dues à l'ANDES et à renouveler l'adhésion pendant la durée de son mandat,
- 3 - DESIGNE** Monsieur Jean-Pierre HUREL, Maire-Adjoint chargé du Développement du Sport comme représentant de la Ville de Flers auprès de cette association.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-612 SQUASH CLUB FLERIEN – CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'autorisation de travaux avec le Squash Club Flérien.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-613 SUBVENTION 2024 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION UNSS DU COLLEGE SEVIGNE

Le Conseil :

- VOTE** une subvention exceptionnelle de 400€ à verser à l'association UNSS du Collège Sévigné pour sa participation au championnat de France UNSS de jeu d'échecs à Bischheim.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-614 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE

Le Conseil :

ELIT votre Président de séance pour le vote de la question portant sur les comptes administratifs 2023 (Budget Général et Budget Annexe).

Monsieur Jean-Pierre HUREL est élu à l'unanimité

CERTIFIE CONFORME.

2024-615 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – ACQUISITIONS ET CESSIONS - BILAN

Le Conseil :

1 - PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées par ou pour le compte de la Ville, au titre de l'année 2023 ;

2 - STIPULE que le bilan en question sera annexé au compte administratif correspondant de l'exercice 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-616 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET GENERAL

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget Général, tel qu'il est présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2024-617 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Le Conseil :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement, tel qu'il est présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE – Une abstention celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

2024-618 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Le Conseil :

DECIDE l'affectation au résultat du budget général et du budget annexe lotissement comme elle est indiquée ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-619 COMPTES DE GESTION 2023

Le Conseil :

APPROUVE les comptes de gestion du Budget principal et du budget annexe Lotissement dressés par le comptable public pour l'exercice 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2024-620 BUDGET GENERAL – CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil :

1 - DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes selon les états* du 26 avril 2024 pour un montant de 6 002.33 €

2 - DIT que les crédits sont inscrits au BP 2024

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-621 BUDGET GENERAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil :

VOTE les opérations décrites en annexe et qui figureront au budget général pour 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-622 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – AJUSTEMENT VILLAGE ASSOCIATIF

Le Conseil :

1 - APPROUVE la modification de l'AP/CP du Village associatif présentée ci-dessus et conformément à l'annexe ci-jointe ;

2 - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-623 PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOIS PERMANENTS - TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2024-02

Le Conseil :

1 - MODIFIE le tableau des effectifs dans les conditions exposées en annexe ;

2 - PREND l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants ;

- 3 - PREVOIT** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière ;
- 4 - PRECISE** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial ;
- 5 - PREVOIT** Une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites ;
- 6 - AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-624	PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES - RAPPORT 2023
-----------------	---

Le Conseil :

- PREND ACTE** du rapport qui lui est présenté en séance relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-625	COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL 2023 – ELUS MUNICIPAUX – DROIT A LA FORMATION – BILAN ET DEBAT ANNUEL
-----------------	---

Le Conseil :

- 1 - PREND ACTE** du bilan relatif aux formations des élus au titre de l'année 2023 ;
- 2 - ANNEXE** ledit document au compte administratif 2023.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-626	MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET DE MAINTENANCE DES COPIEURS – LANCEMENT DE LA PROCEDURE – AUTORISATION DE SIGNATURE
-----------------	---

Le Conseil :

- 1 - CHARGE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique ;
- 3 - AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné ;

4 - AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec la société retenue.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-627	MARCHES PUBLICS DE VERIFICATIONS ET CONTROLES PERIODIQUES DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------------	---

Le Conseil :

1 - PREND ACTE de la modification du nombre de lots telle que ci-dessus décrite ;

2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les sociétés ci-dessus désignées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-628	RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX DERNIERES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
-----------------	---

Le Conseil :

PREND ACTE du rapport sur les actions entreprises suite aux dernières observations de la Chambre Régionale des Comptes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-629	ESKAPE FESTIVAL – CONVENTION TRIPARTITE – EDITION 2024
-----------------	---

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer la convention annexée à la présente délibération portant sur l'organisation de « l'Eskape festival » pour l'année 2024 avec Flers Agglo et l'association Hardcore France selon les modalités définies ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024-630	FESTIVAL LES BICHOISERIES – CONVENTION TRIPARTITE – EDITION 2024
-----------------	---

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer la convention annexée à la présente délibération portant sur l'organisation du festival « Les Bichoiserries » pour l'année 2024 avec Flers Agglo et l'association Mafio'Zik selon les modalités définies ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Conseil :

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer l'avenant à la convention précitée, sous réserve de délibération concordante de Flers Agglo sur le même texte.

ADOPTE A L'UNANIMITE